

22-C-0026

Séance du vendredi 25 février 2022

DELIBERATION DU CONSEIL

ADOPTION DE LA NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE SUR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) - 2022-2026

I. Rappel du contexte

Le développement de l'économie sociale et solidaire bénéficie d'une véritable antériorité au sein de la Métropole européenne de Lille (MEL) à travers la mise en œuvre du Plan Métropolitain de Développement de l'ESS (PMDESS) adopté en 2015.

Son bilan met notamment en lumière l'instauration d'un partenariat durable avec les acteurs de l'ESS, l'émergence d'espaces de démonstration (comme le Bazaar St-So ou Tast In Fives) et la montée en puissance de l'appel à projet *Entreprendre autrement*. Lancé en 2011, cet appel à projet a mobilisé au précédent mandat le soutien de la MEL à hauteur de 1 180 000 euros, un effort qui a rendu possible 94 projets (80% étaient localisés à Lille et Roubaix) générant en moyenne annuelle 82 emplois.

Ce bilan révèle la pertinence d'un modèle qui rencontre une forte adhésion dans le contexte de prise de conscience croissante des transitions environnementales économique et sociales.

Disposant d'une reconnaissance légale depuis 2014, l'économie sociale et solidaire (ESS) remet l'humain au centre des préoccupations économiques, en veillant à une répartition équitable des bénéfices. Créatrices d'emplois non délocalisables, les entreprises de l'ESS peuvent adopter une grande diversité de formes juridiques (associations, mutuelles, fondations, coopératives) et de vocations économiques (activité marchande ou redistributive, entre les citoyens).

A lumière du bilan du PMDESS et d'un contexte favorable, le *Projet Stratégique de Transformation Economique du Territoire (PSTET)* adopté au conseil métropolitain du 19 février 2021 a identifié les premières priorités de développement de l'ESS à l'horizon 2026. Il est apparu ainsi la nécessité de promouvoir l'ESS vers l'ensemble des territoires en faisant mieux connaître la diversité des activités qu'elle peut susciter.

Ces premières orientations du PSTET ont été suivies par une démarche d'approfondissement construite avec les acteurs et les communes. Il ressort de cette construction collective le besoin d'une visibilité accrue de l'ESS dans la vie



Pour rendu exécutoire

économique de la métropole, en améliorant notamment les différentes étapes d'accompagnement des porteurs de projet.

La feuille de route qui conclut ce cheminement met donc exergue les enjeux d'essaimage et de visibilité, fil directeur d'une nouvelle étape de développement de l'ESS à l'horizon 2026.

II. Objet de la délibération

L'essaimage, sous différentes formes, et la recherche de visibilité s'affirment comme les maîtres-mots de la nouvelle feuille de route de l'ESS à l'horizon du mandat. 15 actions, réunies en trois axes, composent cette feuille de route.

Axe 1. Conforter le déploiement territorial de l'ESS et élargir son champ d'intervention

Les enjeux de l'axe 1 :

Dans l'ensemble des territoires, on observe un intérêt croissant pour les valeurs proches de l'ESS. Cette dynamique s'accompagne de nombreux projets et d'initiatives qui intègrent des valeurs de l'ESS sans adopter les statuts dédiés (comme l'agrément d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale, ESUS).

Dans ce contexte, la MEL identifie comme premier axe de sa feuille de route une démarche d'essaimage qui revêt plusieurs dimensions.

Il sera territorial en encourageant une meilleure répartition géographique des porteurs des projets. Il portera aussi sur le champ d'intervention de la MEL, par l'ouverture à de nouvelles formes de créations d'activités, l'investissement du champ des filières d'excellence, et d'autres politiques métropolitaines. L'action d'essaimage ciblera également les échanges qui font la vie économique de la métropole.

Les actions de l'axe 1 :

1/ Renouveler les rencontres territoriales afin d'améliorer la détection des porteurs de projets sur l'ensemble de la métropole.

Ces rencontres seront organisées en partenariat avec les acteurs de l'ESS et les communes volontaires.

2/ Refonder l'appel à projet Entreprendre autrement en l'ouvrant à de nouvelles formes de créations d'activité et en renforçant le lien avec les communes : mobiliser selon les projets du financement participatif, intégrer la dynamique makers, élargir le comité de sélection à de nouveaux acteurs, associer en amont les communes où sont localisés les projets.

3/ Renforcer l'entrepreneuriat ESS dans le développement des filières d'excellence.

Pour rendu exécutoire

Parmi les opportunités en cours et à venir : les appels à manifestation d'intérêt « de la Fourche à la fourchette » et "Innover pour l'excellence climatique" (lancement d'EuraClimats).

4/ Mettre en place une communauté métropolitaine des porteurs de projets et des entrepreneurs de l'ESS.

5/ Soutenir le projet de monnaie inter-entreprises

La MEL s'appuiera sur le projet porté par l'association Monnaie Locale en Métropole Lilloise et sur la mobilisation des entreprises volontaires.

6/ Intégrer une dimension ESS dans la mise en œuvre de politiques métropolitaines. Parmi les actions déjà engagées ou les enjeux à venir : le développement des achats responsables, de nouveaux services en matière de mobilité, d'agriculture, de logement, ...

Axe 2. Développer la présence de l'ESS dans l'espace économique de la métropole

Les enjeux de l'axe 2 :

La nécessité de rendre plus visible l'ESS distingue trois enjeux : mettre en lumière la réalité de cette économie, mieux promouvoir ses réponses, mieux diffuser l'offre d'accompagnement des porteurs de projets et des entreprises de l'ESS.

Le développement du Bazaar St-So sera également encouragé, et sa dimension métropolitaine valorisée dans la suite de l'investissement engagé par la MEL pour son lancement.

Les actions de l'axe 2 :

7/ Expérimenter des implantations temporaires intégrant une dimension ESS, par exemple sur les sites de l'ancien Castorama à Hellemmes et Verlinde à Loos. Cette action sera conduite dans le prolongement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage aujourd'hui engagée.

8/ Faciliter les réponses immobilières vers les porteurs de projet ESS : au moment de la détection, dans le cadre de la stratégie d'accueil des entreprises, vers les tiers-lieux et les ruches d'entreprises...

Cette action sera conduite dans le cadre de la stratégie d'accueil des entreprises en optimisant les opportunités d'implantation dans les ruches d'entreprises et valorisera les ressources existantes (par exemple : Bail Commercial d'Utilité Sociale ...).

9/ Soutenir le rayonnement métropolitain du Bazaar-Saint-So, comme lieu d'accueil et de démonstration autour de l'ESS.

Cette action sera conduite en lien étroit avec la Ville de Lille et les acteurs (coopérative SMART et l'union d'économie sociale Initiatives et Cités) qui sont à l'origine et animent le Bazaar St-So.

Pour rendu exécutoire

10/ Réaliser une communication « grand public » sur l'ESS. Parmi les pistes : valoriser des parcours de porteurs de projet et bonnes pratiques, développer une approche de marketing territorial, etc.

11/ Mettre en place une communication itinérante pour découvrir et révéler les lieux d'activités de l'ESS. Cette action sera l'occasion d'événements « en marchant » et permettra de dessiner à l'attention d'un public élargi les lieux ressources de la métropole (Maison Stéphane Hessel à Lille, Avant-Poste à Roubaix ...).

Axe 3. Piloter, explorer

Les enjeux de l'axe 3 :

La gouvernance de la feuille de route ESS conjuguera le pilotage des actions et la capacité à explorer de nouveaux enjeux, à engager de nouvelles initiatives en veillant parallèlement à mesurer la progression de l'ESS.

Les actions de l'axe 3 :

12/ Refonder le comité métropolitain de l'ESS en encourageant le travail de co-production de ses membres.

13/ Mettre en place des actions partagées avec les communes : pour améliorer la détection de porteurs de projet, valoriser des entreprises et des espaces d'activités, co-organiser des événements de sensibilisation, etc.

14/ Mesurer la progression de l'ESS dans nos territoires. Cette observation permettra également de comparer cette progression avec d'autres métropoles.

15/ Explorer de nouveaux champs de l'ESS, par exemple autour de la notion des communs, du développement des coopératives de l'activité et l'emploi.

La mise en œuvre de la nouvelle feuille de route

Son suivi est assuré au sein du pôle Développement économique et emploi en interaction avec l'ensemble des services de la MEL concernés par ces 15 actions. Un bilan et une mise à jour des actions seront réalisés à mi-parcours en lien avec les partenaires du réseau ESS et les communes.

En cohérence avec la lettre de cadrage, le financement de la feuille de route sur le mandat mobilise un budget annuel de fonctionnement qui s'élève à 980 000 euros, montant qui intègre le soutien de la MEL à Nord Actif (à hauteur de 240 000 euros) dans le cadre de l'AMI de La Fourche à la fourchette.

Ce financement distingue trois catégories d'acteurs :

- les acteurs de l'ESS : Initiatives et Cités, Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS), Acteurs Pour une Economie Solidaire (APES), Réseau Alliances, Association Numérique et Innovation Sociale (ANIS), Chair ESS, les coopératives d'activités et emplois (CAE), etc.
- les acteurs de la finance solidaire, principalement les associations Nord Actif et Cigales.
- les porteurs de projet, dans le cadre de l'appel à projet Entreprendre autrement.

Par conséquent, la commission principale Dév. Economique, Emploi, Recherche, Parcs d'activité, NTIC consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'adopter cette nouvelle feuille de route ESS 2022 – 2026 autour des priorités relatives à l'essaimage et à la recherche de visibilité ;
- 2) D'autoriser la réalisation des 15 actions selon les modalités de mise en œuvre définies dans la délibération.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ